

## **Comité scientifique international Recherche alpine**

### **Convention du 01.02.1999**

---

Les institutions suivantes :

Académie suisse des sciences naturelles (ASSN) et Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH), Berne (Suisse),

Bayerische Akademie der Wissenschaften, Munich (Allemagne),

Slovenska Akademija znanosti in umetnosti, Ljubljana (Slovénie),

Pôle européen universitaire et scientifique, Grenoble (France),

Istituto nazionale per la Ricerca scientifica e tecnologica sulla Montagna, Rome (Italie),

Österreichische Akademie der Wissenschaften, Vienne (Autriche)

conviennent à titre de partenaires

de constituer un **Comité scientifique international Recherche alpine**.

---

#### **1) Objets et buts du Comité**

- 1.1. Le comité vise à promouvoir la coopération transalpine et interdisciplinaire en matière de recherche sur les Alpes et le transfert des résultats de la recherche dans la pratique et le public.
- 1.2. Il assure la continuité et la qualité scientifique du ForumAlpin, qui est la conférence internationale organisée, en règle générale, tous les deux ans dans le domaine de la recherche alpine.
- 1.3. Il suscite le débat sur des questions liées à l'Arc alpin et travaille à leur mise en oeuvre dans les programmes de recherche internationaux et les programmes de recherche sur les régions de montagne.
- 1.4. Il traite des sujets de recherche en rapport avec la Convention alpine et conseille les organes de la Convention alpine.

#### **2) Composition du Comité**

- 2.1. Les partenaires sont, en règle générale, représentés par deux membres au sein du Comité.

Le Comité peut inviter des organisations internationales à être représentées par des délégués avec statut d'observateur, notamment l'Union européenne représentée par la Direction Générale XII.

Le Comité peut être complété par un représentant d'institutions des Principautés du Lichtenstein et de Monaco pour autant qu'elles adhèrent à cette Convention.

- 2.2. Les partenaires nomment leurs membres au sein du comité, en veillant à assurer un équilibre entre les différents domaines de recherche.

- 2.3. Les membres siègent deux ans au Comité. Ils peuvent être, en règle générale, reconduits dans leur fonction deux fois.
- 2.4. La présidence revient durant deux années consécutives à un membre du pays organisateur du ForumAlpin. Le/a président/e est élu/e par le Comité sur proposition du pays organisateur. Pour le reste, le Comité se constitue lui-même. Il se donne un règlement intérieur.
- 2.5. Le Comité peut inviter des experts et des hôtes à participer à ses réunions.

### **3) Tâches et responsabilités du Comité**

- 3.1. Le comité élabore le programme scientifique du ForumAlpin en collaboration avec l'institution organisatrice.
- 3.2. Il diffuse les informations sur les activités et les résultats du ForumAlpin.
- 3.3. Il favorise et entretient les contacts avec les institutions et les personnalités s'occupant de recherche alpine dans chaque pays partenaire. Il accorde une importance particulière à la mobilisation des jeunes chercheurs et à la formation continue.
- 3.4. Il s'efforce d'obtenir le soutien des institutions nationales et européennes concernées pour la recherche alpine et plus généralement la recherche sur les régions de montagne.
- 3.5. Il approuve le plan de financement élaboré par le secrétariat. Ce plan exige l'accord des partenaires.

### **4) Secrétariat**

- 4.1. Le Comité dispose d'un secrétariat pour l'exécution des tâches courantes. Il peut lui confier des tâches particulières.
- 4.2. Le secrétariat est rattaché, jusqu'à nouvel ordre, à l'ASSN. En accord avec le Comité, l'ASSN assume la gestion du secrétariat et la responsabilité de l'engagement d'un(une) secrétaire exécutif(ive).

### **5) Engagements des partenaires**

- 5.1. Les partenaires soutiennent leurs membres au sein du Comité, dans l'exercice de leurs tâches.
- 5.2. Chaque partenaire désigne son point de contact.
- 5.3. Les partenaires prennent en charge les frais de participation de leurs membres aux séances du Comité. Ils participent aux frais généraux de gestion du Comité selon des modalités à définir.
- 5.4. Le partenaire du pays dans lequel a lieu le ForumAlpin apporte son soutien à l'institution chargée de son organisation, en particulier pour la recherche des fonds nécessaires à la réalisation du ForumAlpin.

### **6) Modifications de la Convention, retrait et dissolution**

- 6.1. Une modification de la Convention exige l'accord de tous les partenaires.

- 6.2. Le retrait d'un partenaire ne peut devenir effectif que deux ans après son annonce et seulement à la fin de l'année.
- 6.3. La dissolution de la Convention exige la majorité des deux tiers des partenaires.

## **7) Entrée en vigueur**

- 7.1. La Convention entre en vigueur lorsque six partenaires l'ont signée et ont communiqué leur décision au secrétariat par écrit. Le secrétariat informe les partenaires de l'entrée en vigueur de la Convention.
- 7.2. Le siège officiel du comité est celui du secrétariat.
- 7.3. En cas de doute, le texte allemand de la Convention fait foi.

## **Comité scientifique international Recherche alpine – Convention**

---

### **Académie suisse des sciences naturelles (ASSN), Berne (Suisse)**

Le président	La secrétaire générale
Prof. Bernard Hauck	Anne-Christine Clottu Vogel

### **Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH), Berne (Suisse)**

Le président	Le secrétaire général
Prof. Roland Ris	Prof. Beat Sitter-Liver

### **Bayerische Akademie der Wissenschaften, Munich (Allemagne)**

Le président	Le vice-président
Prof. Heinrich Nöth	Prof. Klaus A. Strunk

### **Slovenska Akademija znanosti in umetnosti, Ljubljana (Slovénie)**

Le président	Le secrétaire général
Prof. France Bernik	Prof. Alojz Kralj

### **Pôle européen universitaire et scientifique, Grenoble (France)**

Le président	Le directeur
Dr. Maurice Renaud	François Gillet

### **Istituto nazionale per la Ricerca scientifica e tecnologica sulla Montagna, Rome (Italie)**

Le président	Le directeur général
Dr. Antonio Ciaschi	Prof. Paolo Cerretelli

### **Österreichische Akademie der Wissenschaften, Vienne (Autriche)**

Le président	Le secrétaire général
Prof. Werner Welzig	Prof. Herbert Mang